

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 27 FEVRIER 2020

Etaient Présents 44 titulaires, 4 suppléants, 11 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Paule BERGES, André BERNOS, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Claude LACOUR, Jean LABORDE, Cédric PUCHEU, Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Francis PASSET, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Maylis DEL PIANTA, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Aracéli ETCHENIQUE, David CORBIN, Raymond VILLALBA, Aurélie GIRAUDON, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Martine MIRANDE

Suppléants : Jean-Vincent SALLES suppléant de Jean-Claude COUSTET, Marthe CLOT suppléante de Jean LASSALLE, Muriel BIOT suppléante de Pierre ARTIGUET, Alain QUINTANA suppléant de Gérard BURS

Pouvoirs : Guy BONPAS-BERNET à Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA à Pierre CASABONNE, Michel CONTOU-CARRERE à Evelyne BALLIHAUT, Marianne PAPAREMBORDE à Laurent KELLER, Henriette BONNET à Denise MICHAUT, Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES à Aracéli ETCHENIQUE, Valérie SARTOLOU à Michel ADAM, Anne BARBET à Aurélie GIRAUDON, Marylise BISTUÉ à Raymond VILLALBA, Dominique LAGRAVE à Claude LACOUR, Jacques MARQUEZE à Marthe CLOT

Absents : Joseph LEES (excusé), Jean-Michel IDOIBE (excusé), France JAUBERT-BATAILLE (excusée), Gérard LEPRETRE (excusé), Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET (excusé), Christophe GUERY (excusé), Jacques NAYA (excusé), Bernard UTHURRY (excusé), Alain CAMSUSOU, Cédric LAPRUN, Gérard ROSENTHAL, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Pierre SERENA, Maïté POTIN, Didier CASTERES, André LABARTHE, Jean-Etienne GAILLAT, Elisabeth MIQUEU

RAPPORT N° 41-200227-TOU-

PLAN LOCAL DE RANDONNÉES : CONVENTION DE PASSAGE AVEC LES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX GERANT LES FORETS

Mme ALTHAPÉ précise que dans le cadre du Plan Local de Randonnées du Haut-Béarn, la CCHB conventionne avec chaque propriétaire privé afin de demander l'autorisation de passage de randonneurs pédestres et VTT, sur la portion de chemin ou de sentier lui appartenant.

Dans la continuité de cette démarche, il convient de conventionner avec l'ensemble des Syndicats Intercommunaux gérant les forêts du Haut-Béarn, à savoir :

- Syndicat de Bugangue,
- Syndicat de Labaig,
- Syndicat du Termy,
- Syndicat de la forêt d'Issaux,
- Syndicat de Labay.

L'autorisation de passage visée n'entraîne aucune servitude de passage susceptible de grever la propriété susvisée. Elle n'implique aucune restriction quant à l'exploitation des parcelles situées en dehors de l'assise de l'itinéraire tel qu'il sera annexé à chacune des conventions. En cas de vente du bien, les termes de cette convention ne seront pas imposés au nouveau propriétaire mais devront être renégociés.

En contrepartie de l'autorisation de passage donnée à titre gratuit par le propriétaire, la CCHB fera réaliser à ses frais, et sous sa responsabilité, par toute personne publique ou privée de son choix, les travaux d'aménagement et d'entretien courant nécessaires à l'ouverture au public des sentiers pour la randonnée. Le balisage de l'itinéraire sera réalisé sous l'autorité de la CCHB, conformément aux modalités définies dans la charte départementale des itinéraires de promenades et de randonnées.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** le Président à signer les conventions de passage avec les Présidents des Syndicats Intercommunaux cités ci-dessus,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 27 février 2020

Suit la signature

Le Président

Signé DL

Daniel LACRAMPE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 03/03/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 03/03/2020